

Filière BP - Consigne pour le stage 21A

Les consignes à réaliser pour le module BP53NUM sont obligatoires

Module BP53NUM	Intégration pratique des MITIC dans l'enseignement 2		
Semestre BP 5	Temps de travail étudiant : 15 heures		
Profil 1-8	Durée de l'observation en classe : 0 périodes		
UER MI	Durée de l'activité en classe : 4-8 périodes		
Responsable du module : Emmanuel Flaction		emmanuel.flaction@hepl.ch	
A – Présentation du module (intentions et visées prioritaires)			
Thèmes et activités-clés :			
<ul style="list-style-type: none"> • Manifester un esprit critique et nuancé par rapport à l'utilisation des MITIC comme soutien à l'enseignement-apprentissage en distinguant la plus-value de l'intégration des MITIC dans une utilisation pédagogique ; • Organiser, mettre en œuvre et gérer les activités des élèves et les utilisations du matériel en classe. Évaluer les compétences travaillées dans ces activités réalisées par les élèves ; • Utiliser efficacement les possibilités des MITIC dans son activité professionnelle liée à la publication de travaux d'élèves. Intégrer les questions du droit d'auteur et des normes légales. • Produire et utiliser des moyens d'enseignement adaptés aux élèves à besoins particuliers. 			
B - Consigne			
<p>Les étudiant-e-s ont l'occasion au travers de cette unité de formation de mettre en œuvre, dans leur classe de stage, une activité pédagogique interdisciplinaire, dans laquelle l'élève est producteur avec les MITIC ; ils-elles sont accompagné-e-s d'un formateur référent / formatrice référente spécialiste des MITIC.</p> <p>Toutes les consignes détaillées sur le déroulement du module et le cahier des charges de l'activité à réaliser seront communiqués aux étudiant-e-s durant le premier grand cours ainsi que sur le site Moodle du module. Les étudiant-e-s ne peuvent pas débiter l'activité sans avoir obtenu la validation de leur projet par les formateur-trice-s HEP.</p> <p>Dans ce module, l'évaluation formative prend une place importante, notamment grâce à l'accompagnement des formateurs. Les étudiant-e-s ont la responsabilité d'en tirer le meilleur parti et de solliciter leur formateur référent / formatrice référente.</p>			
C - Attendu du praticien formateur			
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la mise en œuvre de l'activité de la manière la plus autonome possible par l'étudiant-e (= au plus près des conditions de travail réelles dans une classe) : l'étudiant-e gère l'ensemble des activités et des élèves ; il est impératif que le praticien formateur / la praticienne formatrice ne se charge pas d'une partie des élèves pendant que l'étudiant-e mène une activité MITIC). • Aider l'étudiant-e à obtenir le matériel de l'établissement nécessaire à la conduite de l'activité. • Vérifier la pertinence et l'intégration de l'activité et des objectifs. • Mettre en contact l'étudiant-e avec la personne ressource pour les MITIC de l'établissement si besoin. 			
D – Caractère obligatoire de cette consigne de stage - certification			
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes de stage à réaliser pour le module BP53NUM sont obligatoires. • Il n'y a pas de report possible de la certification du module. • Si l'étudiant-e n'a pas satisfait aux exigences demandées au terme du module, il-elle est en situation de 1er échec. • La 2ème tentative a lieu à la prochaine session d'examens qui suit une période de stage (session de juin de l'année d'après pour le BP53NUM). 			